

L'édito

Fabian Muhieddine
Rédacteur
en chef
adjoint



Nos paysans loin d'Épinal

C'est peut-être notre culpabilité face à une société qui change et qui leur laisse de moins de moins de place. Ou alors l'admiration pour un métier difficile. Ou encore la nostalgie d'une autre époque, celle où nous étions plus proches de la terre. C'est peut-être aussi quelque chose d'autre, de plus personnel pour chacun d'entre nous. Le mélange de tous ces sentiments, on peut parler d'une alchimie, ça donne l'amour. Car oui, la Suisse aime ses paysans et leur noblesse.

Alors évidemment, dès qu'il y a une votation populaire, les agriculteurs la gagnent. Ils sont surreprésentés dans un parlement qui tranche régulièrement en leur faveur. La semaine dernière, les élus ont d'ailleurs rejeté pour leurs beaux yeux les deux initiatives sur les pesticides. Les paysans touchent beaucoup de subventions et personne ne trouve rien à y redire. Au contraire,

ces dernières années, la Suisse a même inventé un nouveau concept - l'entretien du paysage - qui les érige presque en garants de notre patrimoine.

Alors évidemment, lorsqu'on parle de maltraitance animale,

on a envie de les défendre. De dire que c'est facile de faire la leçon quand on est assis derrière un bureau, que travailler avec des êtres de chair et de sang, c'est quand même autre chose. Mais cet élan ne résiste pas à l'ampleur du phénomène que révèle notre cellule enquête.

Les chiffres sont inattendus. Un contrôle sur dix chez les paysans révèle des maltraitances. Surtout, il y a eu 600 cas de maltraitance grave l'année dernière. Nous parlons là de cas pénaux. Si on ouvrait les paris, vous auriez dit quoi dix cas, cinquante, allez, cent cas par année?

Cette réalité est incompatible avec l'image d'Épinal de l'agriculture suisse. Vous savez celle qui nous motive à payer plus cher la viande suisse, convaincu que cette différence se justifie par la qualité et les standards suisses. Évidemment, il ne s'agit pas de 600 sadiques, notre enquête le relève aussi, mais de paysans bien souvent débordés par la tâche. Les spécialistes disent que seule une plus grande surveillance peut améliorer les bonnes pratiques. Alors chers paysans, on vous aime, donc on vous garde à l'œil.

À VOS CÔTÉS
fabian.muhieddine@lematindimanche.ch

Des paysans sont jugés pour avoir brutalisé leur bétail



AGRICULTURE L'ENQUÊTE

SANCTIONS Cadavres abandonnés, blessures non soignées, boxes nauséabonds. Des paysans sont jugés pour maltraitance, comme le montrent 613 ordonnances pénales prononcées en 2018.

DOMINIQUE BOTTI, CATHERINE BOSS, ROLAND GAMP, CHRISTIAN BRÖNNIMANN ET SVEN CORNEHLIS

Les animaux de ferme vivent parfois l'enfer en Suisse. C'est ce que dévoile la surveillance vétérinaire en 2018. «Dans environ 10% des exploitations agricoles visitées, des infractions à la protection des animaux sont observées», affirme Michel Rérat, vice-président de l'Association suisse des vétérinaires cantonaux. En 2018, 10 647 exploitations agricoles ont fait l'objet d'un contrôle de base, selon l'Office fédéral des affaires vétérinaires (OSAV). Des milliers de paysans sont concernés par ces maltraitances. «Ce sont souvent des cas mineurs, par négligence», ajoute Michel Rérat. Mais il y a plus grave. Plusieurs centaines de ces situations qui sont jugées dramatiques ont demandé l'intervention de la police et du procureur. La justice a alors révélé des manquements importants, intentionnels, qui ont été condamnés en conséquence.

Les vétérinaires dénoncent ces dossiers extrêmes au Ministère public. L'année dernière, 613 ordonnances pénales ont été prononcées contre des agriculteurs et des

transporteurs de bétail. Nous avons pris connaissance de ces documents anonymisés qui ont été rendus publics par l'OSAV. C'est une première. Leur lecture révèle une autre facette, insoupçonnée, du milieu paysan. Une minorité de professionnels ne respectent pas la loi sur la protection des animaux. La cruauté de certains dossiers est effrayante. Florilège.

Un agriculteur du Nord vaudois a été condamné pour mauvais traitements en mars 2018. L'ordonnance suggère que c'est un tiers qui alerte le Service vétérinaire en été 2017. Les contrôleurs trouvent sur place un bovin méchamment blessé, mais pas soigné. La bête a «des meurtrissures sur le flanc, les pis enflammés et des traces de licol sur le museau». L'autorité tente alors de la sauver. En vain. «L'animal en question a été euthanasié», écrit le procureur.

Les inspecteurs passent une deuxième fois dans l'exploitation nord-vaudoise, quelques jours plus tard. L'ordonnance dévoile une exploitation agricole sans capitale, laissée à l'abandon. Un autre bovin est mal en point dans son box, un taureau a les «onglons trop longs», une vache erre «seule dans le pré» et le journal de sortie des bêtes n'est pas rempli depuis un mois. Ces manquements sont sérieux, même s'ils n'ont cette fois-ci pas de conséquences mortelles.

Sur tout le territoire suisse

Il y a encore pire, selon la justice. L'accusé est un multirécidiviste. Il a déjà été condamné et ne respecte pas les mises en garde. «Les nouveaux faits reprochés ont été commis pendant le délai d'épreuve», écrit le magistrat qui révoque le sursis et le condamne à des jours-amendes. Notre enquête montre que le nombre de ces paysans récidivistes est important (*lire l'encadré*).

Ces scènes macabres se manifestent sur tout le territoire national. Et touchent les animaux de rente: vaches, cochons, lapins, chevaux, chèvres. À Zurich, un fermier, également récidiviste, est accusé d'avoir laissé mourir 39 veaux. La moitié de ces bêtes est décédée en moins de deux semaines. L'ordonnance relate: «Il n'a délibérément pas soigné les animaux. Une pneu-



monie non traitée peut entraîner la mort par suffocation.» Dans l'étable, les inspecteurs ont trouvé des veaux apathiques et affamés. Ils pouvaient à peine se lever. Certains bêtes avaient l'estomac perforé par un ulcère.

La liste des horreurs est longue. Nous pourrions évoquer ces inspecteurs schwytois qui sont tombés sur deux veaux déshydratés: les malheureux n'avaient pas d'accès à l'eau, alors que la loi l'exige. L'un était déjà mort, l'autre a dû être euthanasié. Dans le canton de Saint-Gall, les inspecteurs relatent un mouton «qui ne peut bouger que grâce aux pattes avant» et

des «animaux qui sont stationnés sur un tas d'excréments d'un mètre de hauteur.»

D'autres jugements aillent en Suisse évoquant des bêtes qui présentent aux inspecteurs des «membres tachés de sang», des blessures de six à huit centimètres de large et jusqu'à trois centimètres de profondeur. Trop longs, certains onglons se sont retournés: ce qui dénote un manque crasse d'entretien.

Une forme de torture

Des reproches s'apparentent à une forme de torture. La justice évoque plusieurs fois l'installation d'une clôture électrique dans les étables pour contrôler la défécation et la miction du bétail. Le système est placé au-dessus des vaches, à quelques centimètres de la colonne vertébrale. L'animal, juste avant de se soulager, effectue un mouvement naturel vers le haut et touche le fil électrifié. La décharge provoque le positionnement de la croupe en face du caniveau. Ce système est illégal, s'il est trop contraignant et empêche l'animal de se mouvoir.

Il n'y a pas que les agriculteurs professionnels diplômés qui sont dans le viseur de la justice. Les amateurs aussi. Ce sont les «paysans-hobby» qui travaillent à temps partiel, selon Grégoire Seitert, vétérinaire cantonal fribourgeois. La région de la Broye se rappelle encore aujourd'hui du dérapage d'un éleveur caprin du dimanche. Plusieurs cadavres de ses cabris avaient été retrouvés abandonnés dans une forêt. Un chevreau était mort dans son box, au milieu des siens. Le coupable a été interdit de détention d'animaux.

Cette maltraitance est plus que surprenante. Les paysans suisses portent en effet rarement le masque du bourreau. Ils sont davantage loués pour leur amour de la nature et des bêtes. «Le bien-être de mes animaux, ma priorité au quotidien...» déclare

la dernière campagne de publicité menée par l'Union suisse des paysans. Sur le visuel de l'affiche, un éleveur y déclare sa «passion», tout en enlaçant affectueusement le cou d'une vache.

La détresse des éleveurs

Alors pourquoi cette violence? Comment l'expliquer de la part de professionnels dont le travail est justement d'entretenir un capital animal et environnemental? «Les agriculteurs condamnés ne sont pas des bourreaux. Ils aiment leurs bêtes», répond Marcel Friedli, responsable de l'Association vaudoise de contrôle des branches agricoles. Le vétérinaire cantonal Grégoire Seitert ajoute: «Je n'ai presque jamais rencontré le cas d'un exploitant qui maltraitait sciemment ses bêtes. Ce serait difficilement compréhensible. Le bétail est son gagne-pain.»

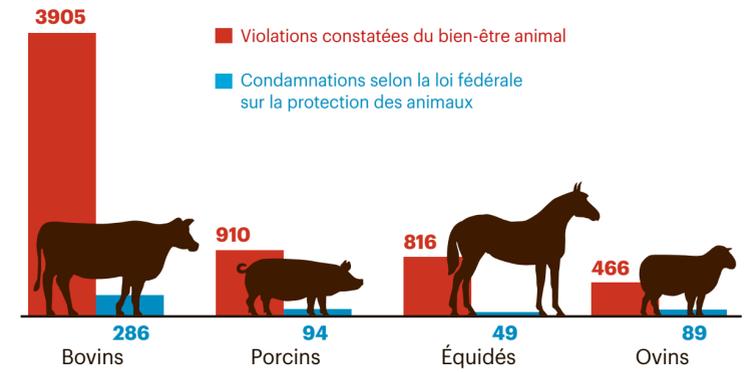
Même involontaires, ces actes sont jugés comme de la maltraitance. «Effectivement. Mais pour bien les comprendre, il faut les



«Je n'ai presque jamais rencontré le cas d'un exploitant qui maltraitait sciemment ses bêtes»

Grégoire Seitert, vétérinaire cantonal fribourgeois

Les bovins sont les plus maltraités (chiffres en 2018)



La promiscuité, le manque de soins, la saleté sont des infractions récurrentes constatées et punies par les inspecteurs vétérinaires.

Daniel Garcia/AFP - DR

replacer dans leur contexte», ajoute Marcel Friedli. Selon lui, ces dérives soulignent les difficultés du monde agricole actuelles. Cette maltraitance est révélatrice de problèmes personnels, sociaux, économiques, administratifs. «La pression économique a toujours existé, mais elle s'est accentuée depuis dix ans.»

Le vétérinaire cantonal vaudois Giovanni Peduto confirme l'existence de cette détresse humaine. Les paysans connaissent le burn-out, voire pire. Déprimés, ils ne parviennent plus à affronter leurs responsabilités, la bonne gestion de leur domaine. Et ce sont les animaux qui en font les frais.

Cette vulnérabilité est désormais prise en compte par les autorités. «Notre département a participé à la récente mise en place d'une aumônerie pour tenter d'y répondre», explique Giovanni Peduto. Dans le canton de Fribourg, le Service vétérinaire a ouvert un institut d'aide financière destinée aux exploitations en difficulté. Récemment, ces mesures doivent encore déployer leurs effets.

L'Union suisse des paysans, de son côté, souligne que la majorité des paysans respectent les bêtes et leur bien-être. L'association ajoute qu'elle aide les autorités à ef-

fectuer les contrôles pour détecter les infractions à la loi sur la protection des animaux. Selon elle, les paysans qui maltraitent leurs bêtes nuisent à la réputation de toute la branche.

Il n'y a pas que des victimes dans cette affaire. Cesare Sciarra, responsable des contrôles agricoles à l'association Protection suisse des animaux (PSA), dit s'énerver très souvent après avoir pris connaissance de ces cas de maltraitance. «C'est vrai que certains paysans condamnés sont dépassés. Mais c'est vrai aussi que d'autres sont persuadés d'avoir bien agi, que c'est O.K. Ils considèrent leur bétail comme une machine à viande.»

La sévérité pour changer ces comportements est la seule solution, selon ce responsable de PSA. «Aujourd'hui, les décisions pénales sont trop légères. Il faut augmenter les peines et les amendes. Il faut prendre les coupables par l'argent.» Le paysan nord-vaudois cité plus haut, dont la vache a été euthanasiée, a pris 150 jours-amendes à 30 francs et une amende de 300 francs. Soit 4800 francs en tout, plus les frais de procédure, pour la vie d'une vache et autres infractions, apprenons-nous à Cesare Sciarra. «Cela ne va pas», commente-t-il.

Vaud a fait le ménage dans ses porcheries en 2018

L'horreur des images avait choqué jusqu'au Parlement vaudois. En 2017, la fondation MART (Mouvement pour les animaux et le respect de la terre) avait diffusé des films dénonçant les mauvaises conditions de détention dans des porcheries vaudoises. Cette action avait allumé une polémique féroce sur le marché du porc. Un éleveur récidiviste avait été dénoncé. Et l'État de Vaud avait été contraint à prendre des mesures concrètes pour déboucher et sanctionner les porcheries qui ne respectaient pas la loi sur la protection des animaux.

Une série d'ordonnances pénales vaudoises 2018 que nous avons consultées rappelle cette controverse. Les documents évo-

quent le cannibalisme: «un porc avait la queue en sang, rongée par ses congénères». Les animaux sont «blessés» et ne sont pas soignés. Ils ne peuvent pas s'hydrater: «les pipettes à eau sont bouchées». Des cas de surdensité sont signalés: «six boxes d'engraissement contenaient chacun dix porcs de 100 kilos au lieu des neuf autorisés». Un animal est même retrouvé mort parmi ses congénères. D'autres sont euthanasiés.

Depuis tout a changé, selon Claude Baelher. Le président vaudois de Prométerre regrette «qu'un seul éleveur» entache la profession. «Toutes les porcheries qui dysfonctionnaient ont été fermées. Je peux vous l'assurer. Il ne reste aujourd'hui que des exploi-

tations qui respectent à 100% la législation en vigueur.» Fabien Truffer doute de ce constat. Ce membre de l'association Pour l'égalité animale (PEA) reconnaît les changements de règlement. Mais pour quels résultats? «A ma connaissance, aucun bilan n'a été fait depuis ces modifications. Et les sanctions sont trop clémentes. Elles ne sont pas dissuasives.»

Au sujet de l'état actuel du milieu porcin vaudois, le chef du Service de l'agriculture, Frédéric Brand, conclut en précisant que les porcheries sont inspectées une fois par année et que la part des contrôles non annoncés est de quelque 85%, donc largement supérieure aux 10% prévus par la législation fédérale.